

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 20 février 2019

Délibération

N° 19.014.1

En exercice 37

Présents 22

Votants 28

Pour 28

Contre 0

Abstention 0

POLE RESSOURCES – SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – MISE À JOUR DES MEMBRES**

Date de la convocation : 14/02/2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le 20 février à 20h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

22 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, monsieur Bruno BERRAH, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marcelle COUDERC (représentée par madame Charlette CHASTAN), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par monsieur Philippe VIDAL), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

9 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Odile CORBIERE, monsieur Bernard FABRE, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Charlette CHASTAN.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 20 février 2019

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Mise à jour des membres

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 quinquies C et nonies C ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le règlement intérieur de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n° 17.077.1 du 28 juin 2017 portant mise à jour des membres de la CLECT ;

Sur proposition du Bureau communautaire ;

Considérant qu'à la suite de la démission de madame Nathalie LAURENT de son mandat de Conseillère municipale de la Commune de Montady et, subséquemment, de la cessation de son mandat de Conseillère communautaire, il convient de procéder à son remplacement au sein de la CLECT, à laquelle elle appartenait en tant que membre suppléant ;

Considérant qu'il est proposé de désigner monsieur Michel LEFROU en lieu et place de madame Nathalie LAURENT, en qualité de membre suppléant de la CLECT ; que les autres membres de la Commission demeurent inchangés ;

Considérant, ainsi, que les membres de la CLECT sont les suivants :

| Commune | Membres titulaires | Membres suppléants |
|---------------------|------------------------|--------------------|
| Cazouls lès Béziers | Philippe VIDAL | Charlette CHASTAN |
| Colombiers | Alain CARALP | Odile CORBIERE |
| Lespignan | Jean-François GUIBBERT | Géraldine ESCANDE |
| Maraussan | Serge PESCE | Thierry DAURAT |
| Maureilhan | Christian SEGUY | Cédric GARCIA |
| Montady | Alain CASTAN | Michel LEFROU |
| Nissan-lez-Ensérune | Pierre CROS | Bruno BERRAH |
| Vendres | Jean-Pierre PEREZ | Catherine LIMORTE |

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,
Après en avoir délibéré, et procédé aux opérations de désignation,
Sur 28 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE la composition ci-dessus énoncée de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

II. PRECISE que les autres règles d'organisation et de fonctionnement de la Commission demeurent inchangées.



III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que les avenants éventuels.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190220-DELIB_19_01

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190220-DELIB_19_01